

Imbroglia autour de la date de mon procès à Belfort, 28 mai ou 2 juillet ?

écrit par Christine Tasin | 14 avril 2014



✘ Les arcanes de la justice réservent parfois des surprises. Je vous avais [informés](#) de la plainte déposée contre moi à la suite de la fête de l'Aid Kébir à Belfort, où j'avais été amenée à dire que « l'islam est une saloperie ». La citation à comparaître le 26 mars dernier à 11 h m'avait été délivrée environ deux semaines à l'avance, ce qui était un peu court pour organiser ma défense, et mon avocat a donc obtenu le renvoi de l'audience à une date plus éloignée. Ni lui ni moi ne nous étions déplacés compte tenu de la distance, et nous nous étions excusés auprès du tribunal, les parties civiles étant informées.

L'après-midi même du 26 c'est la presse, en l'occurrence France 3 Belfort, qui avait annoncé la date du renvoi, soit le 2 juillet à 11h.

Je l'ai donc moi-même donnée [dans un premier article](#) sur ce site.

En fin de semaine dernière le tribunal nous a envoyé le jugement rendu le 26 mars, qui ordonne le renvoi au ... 28 mai à

8h 30, sans autre précision. Bon, le jugement du tribunal prime sur toute autre information, et il semblait donc que la première date donnée par le journaliste était erronée, nous avons donc rectifié dans mon article et dans les informations autour de ce procès.

Cependant ce jour, mon avocat, voulant en avoir le cœur net a contacté le greffe du tribunal, et il s'avère que deux dates ont bien été fixées. **Celle du 2 juillet correspond à l'audience où je comparaitrai pour être jugée (« audience de jugement »)** ; celle du 28 mai est une audience « relais », c'est-à-dire une audience de procédure où il s'agit seulement de faire le point avant l'audience de jugement : temps nécessaire, témoins ou pas, pièces versées aux débats etc... Les tribunaux correctionnels de province utilisent rarement l'audience relais, pratique surtout parisienne ou pour des dossiers importants ; en outre le jugement de renvoi ne le mentionnait pas contrairement à l'habitude, d'où la confusion.

C'est donc maintenant clair : le 28 mai je ne serai pas présente à cette audience de procédure, le fond ne sera pas abordé et il est donc inutile de vous y déplacer. **Les choses sérieuses restent bien prévues le 2 juillet à 11h.**

Désolée pour ce nouveau rebondissement qui est aussi le dernier.

Christine Tasin